

REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT

1- DISPOSITIONS GENERALES

ORGANISATEUR

Comité des fêtes - Mairie – cyclo club tourain- 84240 La Tour d'Aigues.

ÉPREUVES

Les épreuves, leurs caractéristiques et tarifs, figurent sur le site internet de l'événement : www.lasudlub.fr. Elles ne sont pas chronométrées. Nous ne sommes pas en format de compétition.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes selon la discipline envisagée, aux catégories et conditions associées prévues par la Fédération Française d'Athlétisme pour les coureurs, par la Fédération Française Cyclo Tourisme, pour le VTT, et la Fédération Française de Randonnée pour les marcheurs et marcheurs nordiques.

Les randonnées sont ouvertes à toute personne en bonne santé, licenciée ou non ; chaque participant atteste de son aptitude physique pour effectuer la randonnée

La présentation du certificat de non contre-indication n'est pas demandé pour participer aux randonnées non chronométrées.

Tout concurrent doit valider le règlement intérieur lors de son inscription.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement comprend des critères nécessaires à la gestion et à la réussite de l'événement. Tout participant s'engage sans réserve à en respecter l'esprit et le contenu, et dégage la responsabilité des organisateurs pour toute incompréhension, incident ou accident pouvant survenir entre autres du non-respect de celui-ci. Dans le cadre des décisions qui lui incombent, l'organisateur, dans l'intérêt de la manifestation et de l'ensemble de ses acteurs, peut être amené à le modifier à tout moment.

INSCRIPTIONS

Une inscription est non cessible. Elle est validée sur le site d'inscription "helloasso" , avant la date de l'événement, en fournissant l'ensemble des renseignements et documents requis: le paiement complet, la validation du présent règlement, et du questionnaire santé.

A défaut, elle pourra être considérée par l'organisation comme nulle, et sujette à un remboursement partiel. Les inscriptions se font uniquement via le site internet de l'événement, avec paiement par carte bancaire.

MODIFICATION ÉVENTUELLE ET FORTUITE DES ÉPREUVES

Pour des raisons fortuites (météorologie, autorisations de passage, sécurité physique et/ou sanitaire, recommandation émanant des autorités compétentes pour satisfaire aux lois ou prescriptions d'usage en matière de sécurité, de santé, et d'écologie ...) et à quelque moment que ce soit, l'organisation se réserve le droit de modifier la configuration totale de l'événement.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande se fait par courrier ou par mail, accompagné d'un justificatif médical de contre-indication de participation à la course. Le remboursement est laissé à l'appréciation de l'organisation, déduction faite d'environ 5 € de frais fixes.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT

2- CHARTE DU PARTICIPANT A LA MANIFESTATION :

- Cette épreuve n'est pas une compétition **donc pas besoin de certificat médical**.
 - Randonnée ouverte à toute personne en bonne santé, licenciée ou non ; chaque participant atteste de son aptitude physique pour effectuer la randonnée
 - Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.
 - Ouvert à partir de 7h30, repas servi à l'arrivée jusqu'à 15h
 - Port du casque obligatoire
 - Autorisation parentale signée obligatoire pour les mineurs avant le départ le jour même
 - Respecter les propriétés privées en utilisant les itinéraires balisés
 - Choisir un parcours adapté à ses capacités
 - Rester courtois(e) et discret(e) avec les autres usagers
 - Respecter le code de la route
 - Maîtriser sa vitesse, adapter son comportement au terrain
 - Respecter la nature et l'environnement
 - respecter les règles sanitaires en vigueur
- En cas d'annulation d'un participant, aucun remboursement ne sera effectué (voir dispositions générales).
- LES VAE DEVONT ÊTRE CONFORMES À LA LÉGISLATION ET NE PAS ÊTRE DÉBRIDÉS ; LES VAE DÉBRIDÉS NE SONT PAS AUTORISÉS.**

DOSSARDS , PLAQUES, BRACELETS ...

Les dossards, plaques ou bracelets sont remis personnellement aux concurrents aux horaires et conditions de retrait précisés sur le site internet. Il est possible de les faire retirer par une tierce personne sur présentation de votre carte d'identité. Cet élément doit être en permanence visible car il peut aussi servir de laissez-passer aux prestations.

RAVITAILLEMENTS

Un à plusieurs postes de ravitaillements solides et liquides sont proposés selon la longueur des parcours.

RESPECT DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de la manifestation est de promouvoir le sport-santé, ainsi que les richesses naturelles et culturelles des espaces traversés, dans le respect d'une démarche éco-responsable. L'événement est pleinement engagé dans cette démarche avec ses partenaires, et s'engage à le partager avec vous. Il est important de : privilégier le co-voiturage et les transports en commun, ne rien jeter, respecter la faune et la flore, le tracé balisé, utiliser les poubelles présentées, respecter l'ensemble des acteurs de la manifestation jusqu'à la solidarité nécessaire

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des secouristes seront implantés sur le parcours aux ravitaillements et au départ et arrivée :

-Appel d'urgence (112, 114), - en demandant à un autre coureur de prévenir les secours ; appeler au numéro du PC rando indiqué sur le dossard, plaque ou bracelet ;

ASSURANCES

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT

DROITS À L'IMAGE et CNIL

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image dans le cadre de l'évènement, avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

En validant le présent règlement, je valide aussi de fait cette charte.

L'Organisation